



Département  
D'EURE ET LOIR

Arrondissement  
De CHARTRES

Canton  
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont  
le Conseil Municipal doit  
être composé..... 19  
Nombre de Conseillers  
en exercice..... 19  
Nombre de Conseillers  
qui assistent à la séance ..... 15

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 novembre 2014, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 27 novembre 2014 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

## Etaient présents :

cpl Christian PAUL-LOUBIERE  
jl  
js Jean SEIGNEURY  
pm Pascal MARTIN  
ceh Chantal CHEVALLIER  
eco Corinne CÔME  
mg Monique GAUTIER  
gn Guy NORMAND  
ppe Pierre PERTHUIS

ppi Patrice PICHOT  
jld Jean-Louis DOUSSET  
jlb Ghislaine BUARD  
pe Pascal CLERET  
sr Sophie RIDET  
il Isabelle LAUZON  
nlg  
sb  
dm  
vc Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration : Jacky TARANNE à Guy NORMAND ; Nathalie HUBERT-GABERT à Isabelle LAUZON ; Stéphane BEAUSSIER à Jean SEIGNEURY ; Isabelle DELISLE-MARTIN à Chantal CHEVALLIER.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie CHARRON

## 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Une modification est à apporter à la 7<sup>ème</sup> ligne du point h) a. de la page 11, il s'agit en effet de Patrice PICHOT et non pas Fabrice PICHOT.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2014 est adopté, après vote, à l'unanimité, avec prise compte de cette rectification.

## 2) DECISIONS DU MAIRE

Le Maire fait part du compte rendu des décisions du maire joint en annexe.

## 3) BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 6

Le Maire présente la délibération modificative n° 6 du budget principal.

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFI- CATION	TOTAL (BP+DM6)
<i>Réajustement remboursement agents malades</i>						
	R	6419	<i>Remboursement sur rémunération personnel</i>	69 280	4 000	73 280
<i>Réajustement consommation EP suite hausse 20 % réalignant ces tarifs aux normes européennes</i>						
D		6554	<i>contribution aux organismes de regroupement</i>	15 700	4 000	19 700
<i>Réajustement taxes perçues</i>						
	R	10226	<i>Taxe aménagement</i>	0	640	640
<i>Réajustement subvention fonds de péréquation postal (travaux Agence Postale Communale)</i>						
	R	1328-1311	<i>Autres</i>	3 610,00	398,00	4 008,00
<i>FDAIC 2014 - travaux extérieur mairie (enveloppe supplémentaire 2014)</i>						
	R	1323-1410	<i>département</i>	0	5 141	5 141,00
<i>Transfert solde opération aménagement 2ème tranche centre bourg sur opération travaux extérieur mairie</i>						
D		2152-1201	<i>Installation de voirie</i>	33 650,00	-5 403,00	28 247,00
<i>Transfert solde opération « logiciels » pour nouvelle opération « remplacement chaudière bibliothèque »</i>						
D		2051-1301	<i>Concession</i>	1 000,00	-500,00	500,00
<i>Transfert solde opération « remise en état bornes à incendie » pour nouvelle opération « remplacement chaudière bibliothèque »</i>						
D		2152-1315	<i>Installation de voirie</i>	7 850,00	-72,00	7 778,00
<i>Réajustement travaux extérieur mairie</i>						
D		21318-1410	<i>Autres bâtiments publics</i>	3 200	9 630	12 830,00
<i>Transfert solde opération « remplacement chaudière d'un logement communal » pour nouvelle opération « remplacement chaudière de la bibliothèque »</i>						
D		21318-1413	<i>Installation de voirie</i>	1 600,00	-116,00	1 484,00

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFI- CATION	TOTAL (BP+DM6)
<i>Nouvelle opération : remplacement chaudière de la bibliothèque</i>						
D		21318-1419	Autres bâtiments publics	0,00	2 610,00	2 610,00
<i>Remboursement TLE trop perçue</i>						
D		10223	TLE	0,00	30,00	30,00
<b>BALANCE DE FONCTIONNEMENT</b>						
D				1 448 913,00	4 000,00	1 452 913,00
	R			1 448 913,00	4 000,00	1 452 913,00
<b>Solde</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>BALANCE D'INVESTISSEMENT</b>						
D				367 590,00	6 179,00	373 769,00
	R			367 590,00	6 179,00	373 769,00
<b>Solde</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>BALANCE GENERALE</b>						
D				1 816 503,00	10 179,00	1 826 682,00
	R			1 816 503,00	10 179,00	1 826 682,00
<b>Solde Général</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Après vote, cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### 4) BUDGET MOULIN – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3

Sans objet.

#### 5) LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire indique au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 €, octroyée par la Caisse d'Epargne à la commune de Jouy, arrive à échéance le 25 décembre 2014.

Il demande l'autorisation de contracter une nouvelle ligne de trésorerie pour l'année 2015 :

- Soit 150.000,00 €
- du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Une consultation a été réalisée auprès de 3 banques, dont deux ont proposé une offre, la caisse d'épargne et le crédit mutuel, le crédit agricole s'étant excusé de ne pouvoir répondre favorablement.

Après étude des deux offres la plus avantageuse est celle du crédit mutuel tant au niveau du taux EURIBOR à 1,45 % contre 1,90 % pour la caisse d'épargne que des frais annexes.

Le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel, puis il demande l'autorisation de signer la convention pour cette ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention pour l'année 2015 avec le Crédit Mutuel selon les conditions ci-dessus indiquées.

## **6) ACQUISITION DES PARCELLES ZD 356 ET ZD 357**

Le Maire indique, que lors de la division de la zone du cimetière, datant de plus de 30 ans, le notaire n'avait pas enregistré les parcelles ZD 356 et ZD 357 sur le domaine public ; parcelles situées au bord de la route de la rue du cimetière.

Afin de régulariser cette situation et compte-tenu de la jurisprudence, la commune a obligation d'acheter ces parcelles à l'euro symbolique chaque parcelle.

Le vendeur accepte que la commune acquière ces parcelles pour l'Euro symbolique par parcelle.

Après délibération le maire est autorisé, à l'unanimité, à signer l'acte d'acquisition de ces deux parcelles ZD 356 et ZD 357 pour un euro symbolique par parcelle.

## **7) CREATIONS DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES**

Pascal MARTIN indique aux conseillers que suite à des observations de la préfecture quant à notre mode de fonctionnement concernant la cantine scolaire gérée en régie, il est nécessaire de créer 3 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe (pour le service et la pause méridienne).

Il demande aux conseillers d'autoriser le Maire à créer :

- un poste pour une durée hebdomadaire de 07 h 00 annualisée,
- deux postes pour une durée hebdomadaire de 6 h 50 annualisée.

Après vote et à l'unanimité, les conseillers autorisent le maire :

- à créer :
  - \* un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 07 h 00 annualisée,
  - \* deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 06 h 50 annualisée,
- à modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- à inscrire au budget les crédits nécessaires.

## **8) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DU COMPLEXE SPORTIF MARCEL JARDE**

Le maire rappelle aux conseillers que depuis l'ouverture du complexe sportif, en fin 2012, la gestion a été déléguée à la commune de Jouy par la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

L'actuelle convention s'achevant au 31 décembre 2014, et au vu de certains problèmes techniques non résolus à ce jour, il est proposé à la commune de JOUY de poursuivre ce mode de gestion pour une durée supplémentaire de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette prolongation permettra de déterminer sur une plus longue période les frais de fonctionnement afférent à cette structure.

Le maire demande, aux conseillers l'autorisation de négocier et signer la nouvelle convention de gestion.

Après délibération, et à l'unanimité, le maire est autorisé à :

- reconduire la convention de gestion pour une durée de cinq ans supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2019,
- négocier et signer cette nouvelle convention.

## **9) AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA DALONNE AVEC CHARTRES AMENAGEMENT**

Le maire fait un rappel de la partie contractuelle de ce dossier depuis le 21 octobre 2011, date à laquelle la commune de JOUY a décidé de confier à Chartres Aménagement SPL, par voie de concession d'aménagement, la réalisation de l'opération « la Dalonne ».

Cette convention a été complétée par deux avenants :

- Le premier en date du 24 avril 2012 ayant pour objet de confier une nouvelle mission au concessionnaire, à savoir la délégation totale des droits et actions de la commune de JOUY afin de procéder à la résolution de la vente conformément à l'article p8 de l'acte authentique de la vente par la SAEDEL à la société ARCADY CONCEPT de la parcelle cadastrée section ZD 689.

- Le deuxième en date du 20 décembre 2013 modifiant le programme de concession et entérinant les conséquences financières sur le bilan (notamment l'acquisition de la parcelle ZD 689 en juin 2013 à un montant supérieur à celui inscrit au bilan).

Un 3<sup>ème</sup> avenant est aujourd'hui nécessaire, au regard de l'avancement du dossier. En effet, depuis l'obtention du permis d'aménager en date du 25 août 2014 et afin de pouvoir réaliser les travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche au vu des dépenses engagées (acquisition de la parcelle ZD 689 et travaux), Chartres Aménagement doit recourir aux concours bancaires pour les besoins de financement à court terme de l'opération, soit sur 5 ans.

Un seul organisme bancaire se porte candidat, à l'issue d'une consultation, le Crédit Mutuel, sous réserve d'une prolongation de la concession d'aménagement.

Ce 3<sup>ème</sup> avenant vient actualiser l'article 11 de la concession d'aménagement en :

- Adaptant le programme prévisionnel des constructions à l'évolution du projet,
- Adaptant le bilan prévisionnel global de l'opération à l'évolution du projet,
- Adaptant le plan de trésorerie prévisionnel,
- Adaptant l'échéancier prévisionnel de l'opération,
- Prolongeant la durée de concession.

sans modifier les autres clauses contractuelles de la concession (le projet d'avenant est joint en annexe).

Le Maire précise que le coût de cette opération est estimé à 1.500.000 € et qu'il fera en sorte que le résultat soit excédentaire, au pire équilibré.

Le Maire demande, au regard des faits exposés, l'autorisation de signer ce 3<sup>ème</sup> avenant dans les conditions précédemment indiquées.

Après vote à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer cet avenant n° 3 avec Chartres Aménagement.

## 10) MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le Maire indique que suite à une erreur matérielle lors de la rédaction de la délibération n° DCM 2014-076 du 16/10/2014 il est nécessaire d'émettre une délibération corrective.

En effet, cette procédure simplifiée fait référence aux articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du code de l'urbanisme et non pas aux articles R 123-20-1 et R 123-20-2 du code de l'urbanisme comme précédemment mentionnés ; ces derniers étant, de surcroît, abrogés depuis le 14 février 2013.

Cette erreur matérielle, à présent rectifiée, ne remet pas en cause la procédure en cours.

Cette délibération corrective est adaptée à l'unanimité des conseillers municipaux.

## QUESTIONS DIVERSES :

- a) Date du prochain conseil municipal : le 18 décembre 2014 à 20 h 30
- b) Spectacle de fin d'année organisé par Tristan WAGNER – Directeur des Temps d'Activités Périscolaires : le mardi 9 décembre 2014 à 18 h 30 à la salle des fêtes de JOUY
- c) Convention participation citoyenne : signature le 11 décembre 2014.
- d) Animation de notre village pour les fêtes de fin d'année : Les vitrines des commerçants ainsi que celle de la mairie seront parées de fresques réalisées par Roxane VIETTE. Un sapin, planté par le comité des fêtes, orn timer également la place de l'église en plus des illuminations dans les rues du village.
- e) Inauguration : l'Agence Postale Communale sera inaugurée le 10 janvier 2015 à 11 h 30.
- f) Autres manifestations : Marché de Noël organisé par l'APE, pour la première fois, au moulin de Lambouray le dimanche 14 décembre 2014 – de 10 h 00 à 18 h 00
- g) Décès : Information du décès de la maman de Michel MARCININ, ancien adjoint.
- h) Aide à la prise de décisions des conseillers lors des prochains conseils municipaux : A la demande de plusieurs conseillers, certains points de l'ordre du jour seront accompagnés de rapports lors de la transmission des convocations.
- i) Remise de documents aux conseillers :
  - la liste des commissions actualisée,
  - des photos du banquet des aînés.
- j) Divers :
  - Signalement, par Guy NORMAND, de deux arbres dangereux à la sortie de JOUY sur la RD19. Jean SEIGNEURY indique que le nécessaire va être effectué pour l'un d'entre eux auprès du particulier propriétaire du bien, l'autre étant situé sur la commune de SOULAIRE.
  - Jean-Louis DOUSSET fait état de la réunion du groupe de travail plan vert secteur nord du 12 novembre 2014 organisée par Chartres Métropole ; le but principal étant de poursuivre les aménagements déjà réalisés, notamment au niveau des chemins le long de l'Eure.
  - Le Maire indique que la gestion des vannages sera prochainement reprise par Chartres Métropole, suite au retrait des communes de JOUY et ST PREST du SICME à la fin 2014. Corinne CÔME précise également que le nettoyage des berges et rivières de JOUY sera assuré par Chartres Métropole.

- Jean-Louis DOUSSET indique que les travaux du parking rue Pierre MAURY, et de voirie rue MACHEFERT sont sur le point d'être terminés. Ce qui permettra, notamment de dégager des places supplémentaires de stationnement.
- Monique GAUTIER souligne que l'aménagement rue Jean PINAULT fait considérablement ralentir les véhicules mais que reste tout de même le problème de stationnements à certains endroits.
- Guy NORMAND et le Maire ont constaté que deux véhicules gênant étaient stationnés au même endroit depuis plusieurs semaines. Il sera demandé au garde champêtre d'engager la procédure habituelle aux fins de retrait de ces « véhicules ventouses ».
- Suite à la demande de Monique GAUTIER, Jean SEIGNEURY confirme que l'installation du four de la salle des fêtes va être effectuée de manière provisoire dans les prochains jours. Le branchement définitif se pourra être réalisé qu'après disponibilité de la salle après les fêtes pour la pose du carrelage.
- Le Maire informe les conseillers, en tant que délégué du SEIPC, des réflexions en cours concernant des possibles modifications du syndicat électrique : réforme des statuts, attribution au profit des départements de la compétence électrique dans le cadre de la discussion et du vote de la loi « NOTRE » et gestion de la maîtrise d'ouvrage « Eclairage public » par le syndicat.

La séance est levée à 21 h 25

